

DELIBERATION (2026-10) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Pôle scolaire : Demande de subvention bonifiée auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Initiatives Communales

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 15 janvier 2026

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPÊCHER.

M. Le Maire rappelle que l'école primaire de La Roche-Noire est installée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans un bâtiment ancien, situé en centre bourg, difficilement accessible et sur un terrain en très forte pente.

Dans un contexte de croissance attendue de la population et de l'effectif scolaire, les élus souhaitent mettre à disposition des enfants de La Roche-Noire, des équipes enseignantes et périscolaires, un ensemble bâtementaire moderne correspondant aux exigences en termes d'accessibilité, de performances thermiques, de confort d'été, de confort acoustique, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et capable d'accueillir 3 classes de la maternelle jusqu'au CM2, ainsi que les services périscolaires et une bibliothèque partagée.

Pour ce faire, un projet de programmation pour la construction d'une nouvelle école primaire, type bâtiment passif, mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité a été conduit en 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves actuels et futurs.

Ce projet s'inscrit également dans une vision d'optimisation bâtementaire puisqu'à terme, 3 bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâtementaire moderne, conforme, économe, mutualisé, performant, fonctionnel, ... permettant, ainsi, le déclassement de deux bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil performance au service de la population.

- Vu la délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2025-9 du 17 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé, à la suite de l'appel public à la concurrence, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité :

- 10 POUR (Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.),
 - 1 ABSTENSION (Michel MARTINIANI) :
- valident le plan de financement,
 - décident de solliciter une subvention de 171 140 € au titre du Fonds d'Initiatives Communales bonifié auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
 - diligent Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Initiatives Communales.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 20 janvier 2026,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 20 janvier 2026,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Pierre DUPÊCHER.